



# SUSPENSION VERSEMENT ALF AU BAILLEUR

Par **Jusi**, le **17/01/2019** à **14:18**

Bonjour,

Nous percevons directement l' allocation logement familial pour notre locataire. Hors cela fait maintenant plus de trois mois que le versement est suspendu, personne ne nous a prévenu, nous avons été mis devant le fait accompli. Devant notre insistance une personne de la CAF nous a laissé entendre que le dossier de notre locataire était à l'étude que cela prenait du temps..Nous avons un emprunt sur cette maison des échéances à respecter. Nous avons expédié un courrier afin d'expliquer notre situation, car au final c'est nous, propriétaires qui sommes pénalisés par ce genre de situation et qui nous retrouvons en grande difficulté. La CAF est elle en droit d'agir ainsi ?

Merci beaucoup

Crdt

Lydi

Par **Visiteur**, le **17/01/2019** à **18:37**

Bonjour

Oui elle peut suspendre ses versements si le dossier de l'allocataire est en anomalie ou qu'il y a soupçon de fraude avec enquête.

Par **janus2fr**, le **17/01/2019** à **18:45**

Bonjour,

Si l'allocation logement ne vous est plus versée, le locataire doit payer la totalité du loyer.